

Clerc de notaire

Par **celva**, le **15/12/2015** à **18:21**

Bonsoir à tous, je suis en première année de droit, et je viens de regarder sur internet pour devenir clerc de notaire, il parle d'un BTS, d'une licence pro ou d'un DUT. à la base de voulais être notaire, mais étant à ma seconde première année, j'ai diminué mes ambitions.

Alors, je voulais savoir, peut-on être clerc de notaire, après une "simple" licence de droit ?

Merci pour vos réponses.

Par **joaquin**, le **17/12/2015** à **07:53**

Bonjour,

Avec une simple licence en droit, cela va être difficile. Il faudrait au minimum une licence professionnelle de notariat. Après, la voie royale, c'est soit un master notariat, puis notaire stagiaire, soit l'IMN (Institut de métiers du notariat) pour être clerc de notaire.

Cordialement
JG

Par **celva**, le **17/12/2015** à **13:25**

D'accord, merci beaucoup !

Par **Yn**, le **17/12/2015** à **14:36**

[citation]Après, la voie royale, c'est soit un master notariat, puis notaire stagiaire, soit l'IMN (Institut de métiers du notariat) pour être clerc de notaire[/citation]

Non, si tu es admise en M2 droit notarial, tu seras autorisée à poursuivre en DSN pour être notaire. Ce serait d'ailleurs un non-sens de faire le DSN pour bifurquer vers clerc de notaire.

Si tu veux être clerc, le parcours peut être le suivant : BTS/DUT, licence pro "métiers du

notariat" et le diplôme de l'IMN (post-L3). Il n'y a pas de règle pour le recrutement, mais il faut surtout de l'expérience, quasiment indispensable pour être recruté ou pris en alternance.

Note qu'il est aujourd'hui impossible : si tu es clerc, tu restes clerc (clerc habilité, premier clerc, etc.), tu ne pourras plus évoluer vers le titre de notaire (nouvelle réforme du CFPN).

Par **joaquin**, le **17/12/2015** à **16:56**

C'est ce que voulais dire, mais je suis mal exprimé. Avec un master de notariat, la voie ce n'est pas clerc de notaire, mais notaire stagiaire puis notaire (DSN). C'est donc une voie réservée à ceux qui veulent réellement accéder à la profession de notaire.

Pour être clerc, c'est licence pro (ou BTS notariat) puis diplôme de l'IMN.

Je ne savais pas qu'ils avaient bouché l'accès aux clercs de notaires pour devenir notaire. Je trouve cela plutôt injuste.

Cordialement
JG